

Le SNDGCT* réagit au Rapport Thiriez

Lors de son audition par la mission Thiriez, le SNDGCT* a fait valoir notamment que les cadres A+ territoriaux ne sont pas tous partie prenante d'une « haute fonction publique ». Ils ne sont également pas tous en situation de responsabilité managériale, et ne le seront peut-être pas plus demain. Suite à la diffusion du Rapport Thiriez le 18 février dernier, le SNDGCT réagit.

« Notre Syndicat a pris le temps de la réflexion. Si ce rapport contient un certain nombre de propositions intéressantes, il ne paraît cependant pas de nature à donner un nouveau souffle à la haute fonction publique, ni à réellement valoriser la haute fonction publique territoriale. »,
déclare Stéphane PINTRE, Président du SNDGCT.

■ PRÉSERVER LA DIVERSITÉ...

Il convient de préserver la diversité des missions et la diversité des employeurs, fruit du suffrage universel. Les administrateurs territoriaux ressemblent déjà à la société au sein de laquelle ils œuvrent. Il n'existe pas de moule unique de pensée au sein de la fonction publique territoriale. **La diversité des profils est également à prendre en compte, compte tenu de l'existence de la voie d'accès par examen professionnel qui reconnaît la compétence acquise et pas simplement un parcours de formation.**

Le Rapport Thiriez souhaite développer cette diversité d'accès aux écoles du service public, et promouvoir l'égalité des chances avec des moyens affectés. Cette orientation enrichira la haute fonction publique. Mettre un terme à l'hermétisme d'aujourd'hui et envisager un tronc commun à l'ensemble des écoles, puis un cycle de formation continue au sein d'un institut des hautes études ouvert aux trois versants, après dix années d'exercice, constitue une voie intéressante.

■ ...ET MAINTENIR LES QUALITÉS ET LES SPÉCIFICITÉS DE L'INET

Le SNDGCT souhaite que soient conservées les qualités et les spécificités de l'INET liées à la fonction publique territoriale, par essence très différentes des attentes de la haute fonction publique de l'État. L'INET est par ailleurs un modèle d'école qui mêle déjà et réellement les métiers.

Le rapport rendu par la mission Thiriez risque de mettre à mal à cette diversité en :

- séparant l'INET du CNFPT et en laissant planer le doute sur sa gouvernance future,
- appliquant le moule de gestion de l'État aux administrateurs territoriaux,
- fusionnant le cadre d'emploi des administrateurs avec celui des ingénieurs en chef. Cette fusion, qui nie les spécificités à la fois des filières de formation d'origine et les besoins des collectivités, doit-elle se comprendre au travers d'une volonté de l'État de prendre la main sur la formation et le placement des ingénieurs de l'État ?
- laissant de côté la filière culturelle déjà formée au sein de l'INET.

La préconisation de créer un centre national de gestion mutualisant les risques, porte même le germe d'un « spoil système » généralisé, qui va à l'encontre de toutes les garanties d'indépendance existantes. Les employeurs se voyant délier des conséquences liées à la décision de se séparer de leurs cadres dirigeants.

Tant que l'État n'assurera pas de réelle passerelle, une transposition des dispositifs mis en œuvre au seul profit des hauts fonctionnaires de l'État, les spécificités de la fonction publique territoriale ne seront pas reconnues.** L'État aurait tout à gagner à s'inspirer du modèle territorial davantage fondé sur la construction de parcours diversifiés, sur la recherche de compétences adaptées sans « parcours garanti », et sur la responsabilité individuelle des cadres acteurs de leur carrière.

Stéphane PINTRE
Président du SNDGCT

* Présidé par Stéphane PINTRE, le SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées) et de centres de gestion. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents. www.sndgct.fr - @SNDGCT

** Ex décret Sauvadet sur experts de haut niveau et directeurs de projet, ou garanties accordées aux emplois fonctionnels de l'État, ou niveaux de formation requis pour accéder aux emplois de direction...